REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

Effectif légal du Conseil de

Communauté :

61

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE de COMMUNES

Délibération n°02

PRESENTS:

L'AN deux mille dix-sept, le 5 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 août 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Nombre de Conseillers en exercice: 61

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 61

Nombre de votants : 61

Date de convocation : 30 août 2017

Date d'affichage du compte-rendu: 13 septembre 2017

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, titulaires.

M Pierre BOS, Mme Sylvie GERBE, Mme Monique ANNETON suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents, ont donné pouvoir à :

- M Pierre CERLES a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-
- Mme Danielle FAURE-IMBERT a donné pouvoir à M Frédéric **BONNICHON**
- M Daniel GRENET a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT a donné pouvoir à M Eugène CHASSAGNE
- M Jacques LAMY a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand **HAMOUMOU**
- M Fabrice MAGNET a donné pouvoir à Mme Anne-Karine **OUEMENER**
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire suppléante
- M Jacques VIGNERON, conseiller communautaire unique de MARSAT, remplacé par Mme Monique ANNETON, conseillère communautaire suppléante

Objet:

Festival Automnales Les convention de partenariat avec le Conseil Départemental

> Accusé de réception en préfecture Secrétaire de S 067 200 70753-20170905-DEL B2017090502-DE

M Roland GREDate de télétransmission : 11/09/2017 Date de réception préfecture : 11/09/2017

Rapport n°02 – Festival Les Automnales : convention de partenariat avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme propose la 23ème édition du festival Les Automnales en octobre et novembre 2017.

Riom Limagne et Volcans accueillera le spectacle de cirque «Hom(m)» de Loïc Faure, le vendredi 20 octobre 2017 à 20h30 à la salle des Saussaies à Entraigues.

Le coût artistique du spectacle est de 2 990,00 €.

L'aide financière du Conseil Départemental s'élève à 50 % auquel s'ajoute le reversement de l'intégralité des recettes de billetterie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Coût artistique estimatif			
Cachet TTC	1 800,00 €	Aide Conseil départemental (50%)	1 495, 00 €
Déplacements	370,00 €	Recettes billetterie	640, 00 €
Défraiements (3 personnes)	420,00 €	Autofinancement RLV	855, 00 €
Repas équipe technique festival	120,00 €		
Accueil artistes / techniciens (collation / catering)	60,00 €		
Taxe SACD	220,00€		
TOTAL TTC	2 990,00 €	TOTAL TTC	2 990,00 €

La communication (affiches, programmes, communiqué de presse) est assurée par le Conseil Départemental qui se charge également d'inviter les officiels.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec le Conseil départemental qui fixe les modalités juridiques, techniques et financières d'accueil du spectacle « hom(m) »dans le cadre des Automnales,
- autorise le Président à la signer ainsi que tous documents permettant sa mise en oeuvre.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 6 septembre 2017,

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20170905-DELIB2017090502-DE

SANUNAS

RIOM LIMAGNE

et VOLCANS

Date de télétransmission : 11/09/2017 Date de réception préfecture : 11/09/2017